

**CE PROCÈS-VERBAL EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION
PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 11 mars 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 mars 2024, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

Dépôt du rapport de gestion concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M. et 573.3.1.2).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-03-030 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Dépôt du rapport de gestion concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
4. Adoption de l'ordre du jour

5. Adoption procès-verbaux
 - 12 février 2024
6. Comptes à accepter
 - Février 2024
7. Dérogation mineure – 1650, rang 8 – Lot 4 891 0.8 et 5 174 202
8. Adoption schéma couverture de risque 2023
9. OMH – Prévisions budgétaires 2024
10. Règlement no 2023-93 décrétant une dépense de 3 798 644 \$ et un emprunt de 3 221 049 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du centre administratif de la MRC de Beauce-Sartigan
11. PRIMEAU 2023 – Dépôt projets – Rue Dumas et 23^e Rue (ajouts)
12. Offre de services – Les Immeubles 118 Inc. – Balayage des rues 2024
13. Offre de services – Abat-poussière 2024-2025
14. Vente de terrain – Dumas Canada Inc. – Lot 6 558 339
15. Désignation des signataires – Vente terrain – Dumas Canada Inc. – Lot 6 558 339
16. Vente de terrain – 9228-7523 Québec Inc. – Lot 6 574 779
17. Désignation des signataires – Vente terrain – 9228-7523 Québec Inc. – Lot 6 574 779
18. Grand Marché Mobile 2024
19. Demande d'appui à la demande d'assistance financière projet scène mobile dans le programme innovation
20. Autorisation de passage – Tour de Beauce
21. Demande soutien financier – URLS – Jeux du Québec
22. Demande commandite — Chambre de commerce – Gala reconnaissance
23. Demande commandite – St-Côme en Action 2024
24. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
25. Appui ville de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h
26. Rapports des comités
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-03-031 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024.

COMPTES À ACCEPTER

24-03-032 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2024 soient acceptés selon les chèques M2400067 à M2400070, C2400071 à C2400137 et L2400027 à L2400055 pour un déboursé total de 317 262.78 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

DÉROGATION MINEURE – 1650, RANG 8 – LOTS 4 891 038 ET 5 174 202

24-03-033 **Nature et effets**
La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la création d'un lot ayant une façade de 17.1 mètres alors que le règlement de lotissement exige 50 mètres pour les terrains non desservis. Ce lot serait créé dans un îlot de type 1 avec morcellement, et ce, dans le but de régulariser l'ancien chalet toujours existant sur le lot 5 174 202.

Identification du site concerné

Lots 4 891 038 et 5 174 202 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineur.

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 1650, rang 8 afin d'autoriser la création d'un lot ayant une façade de 17.1 mètres alors que le règlement de lotissement exige 50 mètres pour les terrains non desservis.

ADOPTION SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES 2023

24-03-034 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du schéma couverture de risques 2023 par le chef incendie et qu'on le transmette à la MRC de Beauce-Sartigan.

OMH – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

24-03-035 ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a reçu de la Société d'habitation du Québec le budget 2024 et que l'enveloppe Administration, Conciergerie, Entretien (ACE) de celle-ci est d'un montant de 964 675 \$ pour l'ensemble des secteurs;

ATTENDU QUE le budget est divisé par ensembles immobiliers, et que pour la municipalité de St-Côme-Linière (E.I 2048 et E.I 2800) est réparti comme suit :

Initial	#E.I (2048)	#E.I (2800)	Total
Revenus	59 251 \$	53 296 \$	112 547 \$
Administration	9 146 \$	10 061 \$	19 207 \$
Conciergerie	15 307 \$	16 816 \$	32 123 \$
Énergie, Taxes	22 551 \$	23 477 \$	46 028 \$
Remplacement	6 370 \$	7 007 \$	13 377 \$
Financement	19 520 \$	8 981 \$	28 501 \$
Services clients	2 386 \$	2 624 \$	5 010 \$
Total dépenses	75 280 \$	68 966 \$	144 246 \$
Déficit	16 029 \$	15 670 \$	31 699 \$
Part SHQ (90%)	14 426 \$	14 103 \$	28 529 \$
Part Mun. (10%)	1 603 \$	1 567 \$	3 170 \$

ATTENDU QUE la municipalité accepte de contribuer à 10% de la dépense pour un montant de 3 170 \$.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière accepte le budget 2024 proposé par la Société d'habitation du Québec tel que déposé.

RÈGLEMENT NO 2023-93 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 798 644\$ ET UN EMPRUNT DE 3 221 049\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

24-03-036 Attendu que la M.R.C. de Beauce-Sartigan a entrepris des démarches visant à procéder à la réfection du siège social de cette organisation, lequel est situé au 2727, boulevard Dionne, à St-Georges;

Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide gouvernementale dans le cadre du PRACIM laquelle a été confirmée le 23 janvier 2023 (dossier no : 203474);

Attendu que le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 24 novembre 2023;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 24 novembre 2023;

Attendu que le conseil des maires de la MRC a adopté la version finale du règlement 2023-93 le 21 février 2024;

Attendu que le conseil municipal de St-Côme-Linière a pris connaissance du règlement et s'en estime satisfait.

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu :

D'aviser la MRC de Beauce-Sartigan que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière appuie le règlement 2023-93 déposé par celle-ci.

PRIMEAU 2023 – DÉPÔT PROJETS – RUE DUMAS ET 23^E RUE (AJOUTS)

24-03-037 ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités

du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la municipalité pour la réalisation des travaux;

La municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 volet 2 ;

OFFRE DE SERVICES – LES IMMEUBLES 118 INC. – BALAYAGE DES RUES 2024

24-03-038 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter les services de Les Immeubles 118 Inc., au taux horaire de 175\$/h, pour un camion balai aspirateur, et de 155 \$/h pour un tracteur avec balai tasseur ou un loader muni d'un balai mécanique, tel que plus amplement décrit dans l'offre de services datée du 14 février 2024.

OFFRE DE SERVICES – ABAT-POUSSIÈRE 2024-2025

24-03-039 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter l'offre de Transport Adrien Roy & Filles Inc., datée du 24 février 2024, pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium, pour les années 2024 et 2025, aux coûts respectifs de 0.412 \$ / L et 0.423 \$ / L.

VENTE DE TERRAIN – DUMAS CANADA INC. – LOT 6 558 339

24-03-040 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on vende à Dumas Canada Inc., le lot 6 558 339, situé dans le parc industriel et ayant une superficie de 16 248.5 m² (174 897.4 pi²), pour un montant de 43 724.35 \$ et que la présente résolution abroge la résolution 23-03-084.

DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – DUMAS CANADA INC. – LOT 6 558 339

24-03-041 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 558 339, à Dumas Canada Inc., pour un montant de 43 724.35 \$ et que la présente résolution abroge la résolution 23-03-085.

VENTE DE TERRAIN – 9228-7523 QUÉBEC INC. – LOT 6 574 779

24-03-042 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on vende à 9228-7523 Québec Inc., le lot 6 574 779, situé sur la rue des Industries et ayant une superficie de

8 449.6 m² (90 950.74 pi²), pour un montant de 22 737.69 \$ et que la présente résolution abroge la résolution 23-09-213.

**DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – 9228-7523
QUÉBEC INC. – LOT 6 574 779**

24-03-043 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 574 779, à 9228-7523 Québec Inc., pour un montant de 22 737.69 \$ et que la présente résolution abroge la résolution 23-09-214.

GRAND MARCHÉ MOBILE 2024

24-03-044 Considérant que le Grand Marché mobile avait obtenu un grand achalandage lors de son arrêt dans la municipalité en 2023 ;

Considérant que le Grand Marché offre son service mobile pour 2024 ;

Considérant que la municipalité est en mesure de répondre aux conditions suivantes :

- S'assurer d'attirer un minimum de 250 citoyens pour assurer des ventes intéressantes chez les producteurs et transformateurs ;
- Déterminer une ressource humaine pour diffuser la publicité localement, préparer les lieux et s'assurer que tout le matériel à fournir par la municipalité soit en place le matin de l'évènement ;
- Fournir 12 tables de 6 pieds, environ 9 abris, blocs de ciment et cordes ;
- S'assurer de la disponibilité de l'électricité (110) ;
- Avoir un stationnement adéquat et accès à des toilettes ;
- Tenir l'évènement dans un espace facilement repérable par les passants ;
- Faire la publicité locale sur FB, sur le journal local et si possible en publipostage ;
- Installer la grande affiche du Grand Marché, une semaine à l'avance, pour annoncer l'évènement.

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil manifeste son intérêt à accueillir le Grand Marché à l'extérieur de l'aréna de Saint-Côme-Linière au courant de l'été 2024.

Que la municipalité s'engage à répondre aux besoins du Grand Marché selon les conditions mentionnées ci-haut ;

Que Mme Chantal Poulin, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à la tenue du Grand Marché à Saint-Côme-Linière et que Mme Lucie Gilbert, technicienne en loisirs, soit nommée responsable du projet.

DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE PROJET SCÈNE MOBILE DANS LE PROGRAMME INNOVATION

24-03-045 **Considérant** que l'Exposition Agricole de Beauce désire acquérir une scène mobile pour toutes ses activités;

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire pouvoir aider les municipalités avoisinantes dans la tenue de leurs événements;

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce désire desservir les municipalités de la MRC Beauce-Sartigan;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement de nos activités respectives;

Considérant que les municipalités participantes auront un rabais de 30% sur la location de la scène mobile sur le prix fixé à chaque année;

Considérant que les municipalités participantes seront inscrites sur le contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement ;

Que le conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière appuie l'Exposition Agricole de Beauce pour la demande d'assistance financière du projet d'une scène mobile dans le programme Innovation.

Que le nom de la municipalité de St-Côme-Linière figure sur le contrat notarié et que celle-ci bénéficie du 30% sur la location de la scène mobile sur le prix fixé à chaque année.

AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR DE BEAUCE

24-03-046 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on autorise le Tour de Beauce à circuler dans les rues de la municipalité le 12 juin 2024 dans le cadre de leur évènement lors de l'étape Saint-Gédéon.

DEMANDE SOUTIEN FINANCIER – URLS — JEUX DU QUÉBEC

24-03-047 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 200 \$ aux Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches afin de soutenir deux athlètes y participant et demeurant dans notre municipalité : Mme Kellyane Poulin (hockey féminin) et M. Nathanaël Enkirche (judo).

DEMANDE COMMANDITE — CHAMBRE DE COMMERCE – GALA RECONNAISSANCE

M. Yvan Bélanger, conseiller, demande une discussion concernant cette demande de commandite et propose de reporter le point à une prochaine séance.

M. Simon Breton propose une commandite de 3 000 \$ avec possibilité de révision après à la réception des états financiers de la municipalité.

M. Jean-Denis Paquet propose une commandite de 1 000 \$ avec possibilité de révision après la réception des états financiers de la municipalité.

M. Yvan Bélanger et M. Alain Dumas sont pour cette proposition.

M. Simon Breton et Mme Bianca Perreault sont contre cette proposition.

24-03-048 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu majoritairement que l'on accorde un montant de 1 000 \$ à la

Chambre de Commerce de St-Côme-Linière afin de contribuer à l'organisation du Gala de reconnaissance qui aura lieu le 29 juin 2024.

M. Simon Breton et Mme Bianca Perreault, conseiller et conseillère, demandent que l'on inscrive leur dissidence.

DEMANDE COMMANDITE — ST-CÔME EN ACTION 2024

- 24-03-049 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 1 000 \$ à St-Côme en Action pour la tenue de la 3^e édition de leur événement de course à pied et de marche qui aura lieu le 19 octobre 2024.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

- 24-03-050 CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en

tant que telle.

APPUI VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20H ET 8H

24-03-051 Considérant la demande d'appui de la ville de Rivière-Rouge concernant l'opposition à la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20h et 8h à compter du 1^{er} février 2024 ;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière appuie la ville de Rivière-Rouge dans leurs démarches entreprises afin de manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée.

RAPPORTS DES COMITÉS

M. Jean-Denis Paquet, conseiller, quitte son siège à 19h37.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Denis Paquet, conseiller, reprendre son siège à 19h38.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-03-052 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 44.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 avril 2024, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 MARS 2024**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière